

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 Janvier 2025

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 21H00

Participants :

Titulaires présents : Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, GAVOILLE Olivier, FRANCOIS Hélène, STAEHLI Freddy, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme DUDORET Annabel

Procurations :

TRIQUENOT Caroline a donné procuration à JURETTIGH Arnaud

Absents :

BELUCHE Olivia

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024
2. Présentation par "Idéha" du service de gestion locatives
3. Encaissement chèque de créance locataire
4. Rectificatif sur délibération de 2024 sur investissement

Relevé des avis ou des décisions :

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

Les membres de l'assemblée délibérante approuvent le procès-verbal du 16 décembre 2024 à l'unanimité.

2 – Présentation par "Idéha" du service de gestion locatives

Madame la Maire présente M. SALER Jonathan, Directeur des Territoires et clientèle chez "Idéha" et lui propose de présenter les services de l'agence.

M. SALER explique qu'Idéha gère plusieurs domaines tels que : l'accession à la propriété, gestion des locations, assistance à Maîtrise d'ouvrage pour les collectivités.

Concernant l'activité de "Mandat de Gestion" : les Collectivités confient la gestion de leurs logements communaux à l'agence.

Ce service peut également gérer l'entretien, les travaux de remise en état, réhabilitation...pour les Communes.

Le "Mandat de Gestion" englobe plusieurs services :

- Une partie Attribution : Idéha s'occupe de trouver des candidats, de vérifier leurs ressources, de contacter les anciens propriétaires...
Si l'agence ne trouve pas de locataires, elle passe des annonces
- Une partie Baux + diagnostics : rédaction des baux de location, actualisation des diagnostics (DPE, EAU, GAZ...)
- État des lieux , rappel du règlement, gestion des troubles de voisinages...
- Facturation : en lien avec la Trésorerie + relances loyers impayés, gestion des recouvrements...
- Gestion : vérification des assurances, aides au logement, régularisation des charges...

La Commune reste prioritaire sur le choix des candidats.

Concernant le coût des prestations d'Idéha, il se monte à 7% des loyers et charges réglés par trimestre.

Durant 3 mois, Idéha encaisse les loyers puis reverse en Trésorerie.

M. LETELLIER demande s'il est possible de dénoncer la convention "Anah" ?

M. SALER propose de se rapprocher du secrétariat de mairie afin de vérifier si cela lui paraît opportun.

Il demande également à avoir les coordonnées du contact à la Trésorerie pour la rédaction de la convention.

3- Encaissement chèque de créance locataire :

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante avoir reçu un chèque de créance d'un locataire de 505.26€ et demande l'autorisation pour la mairie de l'encaisser. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4- Rectificatif sur délibération de 2024 en Investissement

Madame la Maire explique aux Conseillers avoir reçu un retour de la part du service contrôle de légalité de la Préfecture de Vesoul, de la délibération N°2024-44 du 16/12/2024 concernant les crédits ouverts en dépenses d'investissement. En effet, il convient d'apporter des précisions sur les montants exactes et articles comptables attribués à cette opération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame la Maire à procéder au rectificatif de la délibération de 2024 en investissement.

5- Points divers :

- Calendrier des dates de Conseils Municipaux 2025

Lundi 17 février – lundi 31 mars – lundi 28 avril – lundi 26 mai – lundi 7 juillet – lundi 1^{er} septembre – lundi 29 septembre – lundi 27 octobre – lundi 24 novembre et lundi 22 décembre 2025.

- Point sur la Forêt :

M. LETELLIER fait un point sur les recettes et dépenses consacrées à la forêt communale.

- Rénovation foyer rural :

Mme ROCH informe l'assemblée que l'appel d'offre a été lancé et coure jusqu'au 25 février 2025.

Le choix des prestataires sera effectué à 50% sur les techniques et matériaux utilisés et à 50% sur les coûts.

Le démarrage des travaux est prévu pour début avril 2025.

Leur durée est estimée à 4 mois.

- Nettoyage de printemps 2025 :

Mme ROCH propose de fixer la date au samedi 22 mars 2025

Fin de la séance : 21h00

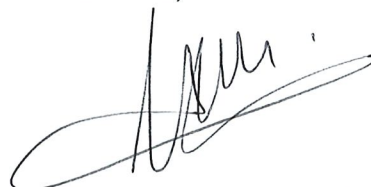
La secrétaire de séance,



DUDORET Annabel



La Maire,



CARAVATI-BRESSON Maryline